



# La Newsletter

## Ville & Aéroport

- ASSOCIATION NATIONALE D'ÉLUS -

N° 77- NOVEMBRE 2020

### QUELLE APPLICATION DES MESURES DE LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT SUR L'AÉRIEN ?

*Dans notre newsletter 74, nous présentions les propositions de la Convention pour limiter les effets néfastes du transport aérien. Celles-ci ont été défendues par les conventionnels et validées par le Président de la République. Oui, mais... depuis le mois de septembre les arbitrages s'annoncent difficiles. La DGAC a produit une première note d'impact des mesures de la Convention qui alerte sur les conséquences considérables de telles mesures sur l'économie du secteur, contrairement aux gains environnementaux...*

**Taxe de solidarité, mesure la plus décriée par le secteur aérien : 4,2 milliards d'euros par an et jusqu'à 150 000 emplois détruits selon l'étude d'impact de la DGAC**

La convention citoyenne pour le climat milite pour une augmentation de la taxe « de solidarité sur les billets d'avion » (TSBA). Sur la base du trafic de 2019, la recette de la TSBA atteindrait 4,2 milliards d'euros par an, contre 440 M€ aujourd'hui. La CCC propose de faire passer ladite taxe pour les vols intra-UE de 2,63 € à 31,13 € par billet pour la classe économique et de 11,27 € à 191,27 € pour la classe affaire. Pour les vols hors UE et de moins de 2.000 kilomètres la taxe passerait de 7,51 € à 31,13 € pour la classe économique et de 63,07 € à 191,27 € pour la classe affaire. Sur les vols de plus de 2.000 kilomètres et hors UE, la taxe de 7,51 € grimperait à 64,51 € par billet pour la classe économique et de 63,07 € à 445,07 € pour la classe affaire.

*(Lire la suite)*



**AGENDA \* Ville & Aéroport**